

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD186

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 9

A l'alinéa 10 :

I. Compléter la première phrase par les mots :

" prévue à l'article L. 110-3" ;

II. A la seconde phrase, après le mot : " et ",

insérer le mot :

" sur ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.